

Thème Ie : L'aménagement du paysage selon les données de l'écologie.

L'Assemblée recommande :

- que les principes de la protection de la natura en matière d'aménagement du paysage soient unanimement respectés ;
- que le Président du sous-Comité du Paysage s'efforce d'obtenir de chaque pays, au cours des deux prochaines années, une étude sur les conditions géographiques, sociales et économiques, affectant l'aménagement des paysages et sur les problèmes qui en découlent ; ces études devraient constituer une base pour l'examen de ces problèmes et la formulation de solutions possibles. De plus, les grands projets visant à l'aménagement des terres et des eaux modifiant actuellement de vastes parties du monde, l'U.I.C.N. devrait collaborer avec la F.A.O. dans la préparation de ces projets. Dans ce but, le personnel technique de l'U.I.C.N. devrait s'adjoindre des experts à qui la F.A.O. assurerait son aide.